



COMMUNE DE VOLESVRES CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu Séance du Vendredi 8 avril 2022 à 20h00

L'an deux mil vingt-deux, et le huit du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la salle des mariages sous la présidence de M. Richard PERRIER, Maire, en vertu d'une convocation en date du premier avril.

Présents : Mmes Martine COUEGNAS, Marie-Laure PETIT – MENTEUR (en visio), Sandra CHAPEY, Gaëlle GORDAT Mrs Alain DEROCHE, Gilles MICHEL, Richard PERRIER, David PIERRE, Jean-Baptiste ROUX, Julien NARBOUX, Jean-Noël DUCRET, Bruno DURAND et Guillaume ALLOIN

Absent avec excuses : Mmes Sandrine COMTE-LATHUILIERE, Marie-Claire THÉREAU

Mme Sandra CHAPEY est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter 3 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Délibération syndicat Bourbince – Oudrache ;
- Délibération pour l'entrée de 2 nouvelles communes au syndicat ADPA de Gueugnon ;
- Délibération horaires éclairage public

1. Compte-rendu de la séance du 3 mars 2022

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 3 mars 2022.

2. Décisions modificatives Budgets Lotissement et Assainissement

Budget Assainissement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise suite à une erreur d'imputation, ce qui génère un déséquilibre des opérations d'ordres. La décision modificative doit être prise dans ce sens :

+ dépense 61521	(bâtiments publics)	= + 4000
- dépense 023	(virement à la section investissement)	= - 4000
- recette 021	(virement de la section de fonctionnement)	= - 4000
+ recette 28156/040	(matériel spécifique d'exploitation)	= + 4000

Après délibération, le conseil approuve la décision modificative à l'unanimité.

Budget Lotissement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise suite à une erreur d'imputation. La décision modificative doit être prise dans ce sens afin de rétablir l'équilibre des opérations d'ordre (somme imputée par erreur à l'article 6615) :

- dépense 6615	(intérêts c/courants, dépôts)	= - 66 179 €
+ dépense 71355-042	(produit stocké – Variation des stocks de terrains aménagés)	= + 66 179 €

Après délibération, le conseil approuve la décision modificative à l'unanimité.

3. Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis 2021, il y a eu une fusion entre la taxe départementale et la taxe communale. Pour rappel, le taux du foncier bâti communal a été majoré du taux départemental 2022 pour compenser la perte de la taxe d'habitation. La garantie d'équilibre des ressources communales est assurée par le transfert de la part départementale et par la mise en œuvre d'un coefficient correcteur. Les effets du transfert du taux départemental (20.08 %) sont neutres pour les contribuables ; Pour rappel le taux communal est de 3,05 % soit 23,13% au total.

Monsieur le Maire donne la parole à chacun des membres du Conseil.

Après échanges, tenant compte de l'impact sur le budget de la Commune, après simulation de l'impact sur les foyers concernés,

Il est décidé de fixer les taux de la façon suivante :

- Taxe sur le foncier bâti : 24.13% soit 1 point d'augmentation
- Taxe sur le foncier non bâti : 15.40 % maintenu au même taux

4. Installation panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'installation de panneaux sur une toiture à proximité de l'Église.

5.Travaux Communaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- De l'avancée des travaux d'aménagement sur la phase 1 du lotissement LE SAINFOIN. Il reste à poser une partie de la clôture en bois. Les 1^{ers} retours sont très positifs.
- De la rencontre avec les habitants riverains de la phase 2 du SAINFOIN
- Du passage en Commission CDPENAF le 15 avril du dossier d'étude du permis d'aménager concernant la phase 2 du SAINFOIN.
- De la réalisation des travaux électriques dans le bâtiment de la mairie par l'entreprise TEOLE.
- Des travaux au Pont de Fromenteau à Cypierre qui vont se terminer. Les aménagements des barrières de protection seront faits dès réception.

6. Horaires de l'éclairage public

Il a été adopté le principe de couper l'éclairage public une partie de la nuit, soit de 23h à 6h et il a été donné délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'EP, et dont la publicité en sera faite le plus largement possible.

Il est décidé également que l'éclairage sera maintenu toute la nuit du samedi au dimanche dans le bourg du fait de l'utilisation des salles communales.

Le coût du réglage des horloges s'élève à 149 € H.T.

7. Syndicat Bourbince-Oudrache

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la proposition du conseil syndical du SIE de Bourbince-Oudrache, dans sa réunion du 16 mars 2022, portant sur la modification de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 17 juillet 1965, modifié le 19 décembre 2008 par arrêté préfectoral n°08-06466, à savoir :

Ancienne dénomination : Le siège social est fixé à la mairie de Vendennes Sur Arroux, les fonctions de receveur seront exercées par le Trésorier de Gueugnon à compter du 1er janvier 2009.

Nouvelle dénomination : Le siège social est fixé à la mairie de Vendennes/Arroux, les fonctions de receveur sont exercées par le Service de Gestion Comptable du Charolais-Brionnais situé à Charolles à compter du 1er septembre 2021.

8. Refuge Fourrière Gueugnon

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sandra CHAPEY qui a participé à l'Assemblée Générale.

La cotisation pour l'adhésion s'élève à 0,63 € par habitant. Le syndicat propose une augmentation à 1€/ habitant.

La commune de La Clayette se retire et les deux communes de Varennes l'Arconce et Toulon sur Arroux souhaitent adhérer.

Le Conseil Municipal de Volesvres délibère favorablement pour l'entrée de ces 2 communes au Syndicat.

9. Questions diverses

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Martine COUÉGNAS :

- CCAS : Un dossier de demande d'aide pour des frais de restauration scolaire est en cours.
- Instruction à la maison : Une famille a fait le choix d'instruire ses enfants à domicile. Le Maire a été sollicité pour avis.

- Office du Tourisme : Une réunion avec l'office du tourisme de Paray en lien avec l'ouverture du camping a eu lieu le 28 mars 2022. Mme COUEGNAS transmet les informations concernant les projets touristiques de la ville de Paray le Monial. 20 000 pèlerins sont attendus pour les sessions d'été. Une documentation préparée par l'office du tourisme sera mise à disposition au camping.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Noël DUCRET

- Projet installation d'une antenne SFR – Bouygues aux Cadolles : Monsieur Jean-Noël DUCRET donne les informations concernant ce projet.
- Course Bernard THEVENET : Monsieur Jean-Noël DUCRET évoque le parcours de la Bernard THEVENET du 21 mai 2022.

Site Internet : Monsieur Alain DEROCHE donne les informations concernant l'évolution du site.

Transport Scolaire : Suite à la réunion du Conseil des Maires du 04/04/2022 et les échanges avec le vice-président Bourgogne Franche Comté, Monsieur NEUGNOT, il s'avère que la création de l'arrêt de bus au niveau de Passange n'est pas réalisable. Monsieur le Maire sollicitera la Région pour revoir la décision.

Cimetière : Un devis a été signé en Mai 2021 pour la réalisation des travaux avec l'entreprise DUCAROUGE. A ce jour, malgré les relances les travaux n'ont été effectués que partiellement. Monsieur le Maire vérifie la possibilité d'annuler la poursuite et d'enclencher un nouvel appel d'offre.

Fleurs Commune : Monsieur Le Maire informe que la Commune a reçu « 1 fleur » par la commission permanente et le jury départemental pour le travail accompli.

Démission : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bruno DURAND qui informe le Conseil Municipal de sa démission de son poste de 3^{ème} adjoint et de sa place de conseiller municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H40.

Le Maire
Richard PERRIER

